

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Avis de vacance d'un emploi d'inspecteur général de l'administration

NOR : INT12106767V

Un poste d'inspecteur général de l'administration est à pourvoir au tour extérieur en 2021.

Conformément à l'article 11 du décret n° 81-241 modifié portant statut de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur, peuvent être nommés en qualité d'inspecteur général les fonctionnaires qui, comptant au moins vingt ans de services publics, appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- 1° Maîtres des requêtes au Conseil d'Etat ayant au moins trois ans de services en cette qualité ;
- 2° Conseillers référendaires de 1<sup>re</sup> classe à la Cour des comptes ;
- 3° Inspecteurs des finances de 1<sup>re</sup> classe ;
- 4° Directeurs d'administration centrale, de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ou des services administratifs de la préfecture de police ayant occupé pendant deux ans au moins l'une de ces fonctions ;
- 5° Préfets ayant occupé pendant deux ans au moins des fonctions territoriales en cette qualité ;
- 6° Chefs de service, directeurs adjoints et sous-directeurs des administrations centrales, de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ou de la préfecture de police, sous-préfets de 1<sup>re</sup> catégorie, ayant accompli en ces qualités au moins cinq ans de services ;
- 7° Directeurs généraux des services des régions, des départements, des communes de plus de 150 000 habitants, des communautés urbaines et communautés d'agglomérations de plus de 400 000 habitants, ayant accompli en cette qualité au moins cinq ans de services ;
- 8° Présidents de tribunal administratif ayant accompli en cette qualité au moins cinq ans de services ;
- 9° Directeur général et secrétaire général de l'administration générale de l'Assistance publique à Paris, directeur général de l'administration générale de l'Assistance publique à Marseille et directeur général des hospices civils de Lyon, lorsqu'ils ont au moins deux ans de services en cette qualité, ainsi que, après cinq ans au moins d'exercice des fonctions, les directeurs généraux des centres hospitaliers régionaux et les sous-directeurs de l'administration centrale de l'Assistance publique à Paris.

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 12 mai 2021, délai de rigueur par voie électronique, à l'adresse suivante :

[iga-recrutement@interieur.gouv.fr](mailto:iga-recrutement@interieur.gouv.fr)

Les dossiers de candidature comprendront les documents suivants :

- le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site internet de l'IGA ;
- une lettre de motivation (2 pages maximum) ;
- un *curriculum vitae* (2 pages maximum), précisant notamment le parcours de formation du candidat et ses aptitudes linguistiques ;
- le dernier arrêté de classement dans le corps ou cadre d'emplois d'origine ;
- les évaluations des trois dernières années, le cas échéant ;
- une photo d'identité récente.

Tous renseignements utiles peuvent être obtenus auprès du secrétariat général de l'inspection générale de l'administration (téléphone : 01-80-15-60-03) et sur le site internet de l'IGA :

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Organisation/Inspection-generale-de-l-administration>.